

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne Service patrimoine naturel Division biodiversité, géologie, paysage Affaire suivie par : Anne-Lise Jaillais

Tél.: 02 99 33 43 22

anne-lise.jaillais@developpement-durable.gouv.fr

Rennes, le 29 janvier 2019

Réunion des groupes de travail thématiques du projet d'extension de la réserve naturelle nationale du Venec Compte-rendu

Calendrier:

- jeudi 29 novembre 2018, salle polyvalente de Brennilis : thèmes « agriculture » et « sylviculture »
- mardi 11 décembre 2018, salle polyvalente de Brennilis : thèmes « loisirs-tourisme-valorisation territoriale » et « chasse »

Participants:

- 36 personnes différentes, 14 à 21 participants à chaque groupe thématique (cf liste jointe)
- représentation variée : exploitants agricoles et forestiers, propriétaires, chambre d'agriculture, groupement des agriculteurs bio et syndicat forestier, sociétés de chasse et propriétaires-chasse privée, élus de Brennilis, Service Patrimoine naturel du CD 29, PNRA, Bretagne Vivante,
- regroupement des GT « Loisirs-tourisme » et « Valorisation territoriale », car participants identiques et thématiques qui se rejoignent

Les supports de réunion :

- analyse comparative de quelques décrets d'autres réserves naturelles nationales
- Analyse du décret de création de la réserve du Venec (1993) et propositions d'évolutions pour le projet de décret → points précis discutés en séance et propositions de compléments ou annotations
- cartographies grand format (PLU, usages, voiries, habitats naturels...)
 → discussion sur la base d'éléments de diagnostic partagés

Synthèse des échanges du 29 novembre : AGRICULTURE - SYLVICULTURE

Que pourra-t-on faire demain sur nos parcelles ? (retourner des prairies permanentes, mener à terme les boisements actuels, accéder à ses parcelles avec les engins agricoles, entretenir ses haies...)

Un principe : pas de retournement de prairie permanente. Mais une dérogation à prévoir dans le décret dans le cadre du respect du plan de gestion.

Les boisements pourront être menés à terme, et replantés dans le respect de la réglementation en vigueur. L'accès aux parcelles est autorisé en lien avec les activités autorisées dans la réserve.

L'entretien des haies dans le cadre des engagements PAC en particulier sera autorisé si cela reste du domaine des travaux « courants ». Les modifications importantes relèveront du système d'autorisation du préfet pour modification de l'état ou de l'aspect de la réserve. Le plan de gestion à long terme, et le conservateur au quotidien seront les appuis techniques pour les exploitants : des cahiers des charges pourront être définis pour les interventions collectives.

Comment seront gérés les abords de voiries ? Qui entretient ? Qui définit les modes de gestion ?

L'entretien des voiries (surface roulante et abords) n'est pas une compétence qui incombera à la réserve : il n'y a pas de transfert de responsabilité. En revanche, s'il y a un intérêt à partager des compétences et des moyens, un conventionnement pourra être mis en place, entre la collectivité, les propriétaires et le gestionnaire.

En particulier une expertise sera conduite quant au régime juridique des différentes voies concernées et aux droits et devoirs des propriétaires et gestionnaires,.

Les chiens de chasse et chiens de troupeaux pourront-ils circuler librement sur la réserve ?

Les chiens de troupeaux pourront circuler librement dans le cadre des activités agricoles. Les chiens de chasse circuleront librement lors de la période d'ouverture de la chasse. En dehors de cette période, les pratiques possibles restent à discuter.

Pourquoi classer l'arrière-Venec en réserve naturelle, alors que les propriétaires / exploitants / usagers ont su maintenir « en bonne intelligence », un site « en bon état » ? Qu'apporte une réserve si ce n'est plus de contraintes ? Quelle différence avec Natura 2000 ?

L'extension sur l'arrière-Venec vise à mettre en place un projet de territoire fondé sur une continuité écologique entre la tourbière et les landes et prairies tourbeuses situées immédiatement au Nord de celle-ci. L'enjeu est de pérenniser une gestion concertée du site, de déployer des moyens humains (l'équipe de la réserve) et des moyens financiers (dispositifs ciblés sur les réserves).

Bloquer le retournement des parcelles non-agricoles et non-sylvicoles pourrait-il représenter un préjudice financier pour les propriétaires et/ou exploitants ?

Aucune expérience n'a établi à ce jour l'existence d'un préjudice direct.

Les enjeux de protection de la Biodiversité entrent-ils en confrontation avec les enjeux économiques (emploi) mais aussi avec les enjeux climatiques (filières bois) ?

• Si l'extension de la réserve sur l'arrière-Venec n'implique pas la création d'emplois locaux et le retour d'activités et de commerce, qu'est-ce que cela apporte au territoire ?

Le projet d'extension propose tout de même d'investir des moyens supplémentaires pour la gestion de la réserve, avec potentiellement création d'emploi pérenne. Il s'agit d'un ou deux emplois, mais c'est tout de même une présence et une dynamique à valoriser localement.

Le volet accueil/tourisme est aussi une dimension forte du projet avec la volonté de permettre à la dynamique « réserve » de générer des retombées positives sur le territoire.

• Le classement en réserve naturelle dévalorise-t-il le prix du foncier pour les parcelles agricoles et forestières ?

A priori, les retours d'expérience régionaux et nationaux, poussent plutôt à dire le contraire.

 Malgré un potentiel sylvicole peu important des parcelles concernées (en particulier du fait de la présence d'habitats d'intérêt communautaire), le projet d'extension peut-il être un signal négatif pour la plantation de résineux en Bretagne, seules exploitations sylvicoles qui seraient capables de soutenir les enjeux des filières bois-énergie et bois-construction ?

Les débats relatifs au prix du foncier agricole et au développement de la filière bois dépassent largement le périmètre du projet qui reste très réduit à l'échelle du Finistère et de la Bretagne.

Toutefois, la nature des sols du périmètre de la réserve actuelle et de l'arrière Venec interdit d'ores et déjà d'espérer en développer l'exploitation sylvicole

Comment s'assurer que l'outil réserve mis en place ne sera pas progressivement modifié pour contraindre de plus en plus les activités en place ?

Les décrets des 7 RNN bretonnes n'ont pas été modifiés depuis leurs différentes dates de création, toutes antérieures à 1992. Des délais en général supérieurs à 25-30 ans sont nécessaires au niveau national pour que les décrets soient éventuellement modifiés car la procédure de modification est particulièrement lourde. L'objectif d'une écriture avec les acteurs locaux est précisément de rendre plus solides les dispositions du futur décret.

Est-il envisageable de sortir des parcelles présentant un potentiel agricole réel du périmètre de l'extension ?

Oui, mais le tout est de savoir si cela sera intéressant pour ces parcelles de sortir du dispositif RN qui permet d'accéder à des ressources financières spécifiques alors que le décret permet de poursuivre les activités concernées ? Reste aussi à définir ensemble de quel niveau de potentiel agricole nous parlons.

Actuellement les mesures financières « Biodiversité » sont fléchées par l'État et la Région vers 3 grands types d'espaces : Natura 2000, Réserves Naturelles et Trames vertes et bleues.

Demain la mise en place de paiements pour services environnementaux se fera de manière expérimentale sur des territoires tests. Le dispositif réserve peut-être une réelle plus-value pour un territoire en vue d'une participation éventuelle à ce dispositif.

Quel est l'impact du classement en réserve sur le droit de fermage ? (en cas de volontés divergentes entre propriétaire et exploitant sur les modes d'exploitations)

Pas d'impact sur le droit de fermage.

Comment travailler sur le projet avec l'ensemble des propriétaires concernés, ?

La mise en place du comité de pilotage par l'État visait à réunir des représentants des acteurs locaux et usagers afin de fonder les bases d'un projet et n'avait pas vocation à porter la consultation publique réglementaire. Nous avons vu au cours des différentes réunions à quel point la communication autour d'un tel projet peut porter à confusion. Ce travail préalable au sein du copil était nécessaire pour envisager ensuite une phase d'information plus large vers les propriétaires et les habitants. Ces propositions seront faites au prochain Copil plénier (mars 2019).

Si des parcelles agricoles venaient à ne plus être exploitées, que pourraient-elles devenir dans le cadre de la nouvelle réserve ?

Plusieurs scénarios sont envisageables : un retour en prairie, éventuellement un retour en lande par des actions de génie écologique si la nature et l'état du milieu le justifie.

Synthèse des échanges du 11 décembre : LOISIRS-TOURISME-VALORISATION TERRITORIALE et CHASSE

Quels seront les droits de chasse sur les terrains acquis par le Conseil départemental récemment ?

Lors de la vente des terrains, une négociation avait eu lieu entre le GFR Kerberou, la société de chasse de La Feuillée qui y avait le droit de chasse et la Fédération de chasse 29. Le bail des terrains a stipulé une condition assurant la continuité du droit de chasse sur 40 ha jusqu'en 2020 (terme du bail). Pour les droits de chasse post-2020, une convention cynégétique devra être mise en place entre le CD29 et la société de chasse. Cette convention cynégétique devra respecter un certain nombre de règles en particulier liées à l'ouverture des terrains au public (répartition des jours...). Il s'agit donc pour les chasseurs et le CD29 de démarrer les échanges sur ce projet de convention dès 2019.

L'intégration des chasseurs et propriétaires au comité consultatif est-il envisageable ?

Oui, c'est déjà le cas pour la chasse, car la fédération départementale est membre du comité. L'extension de la réserve conduira à une révision de la composition du comité et il sera nécessaire de renforcer le collège des représentants des usagers (sociétés de chasse, représentants des propriétaires...) dans le respect des équilibres prévus par la réglementation.

Le projet d'extension tel que présenté, avec la gestion écologique de l'arrière-Venec et son ouverture partielle au public ne va pas réglementer directement la chasse, mais n'y aura-t-il pas tout de même un impact sur ses pratiques ?

Oui, le partage de l'espace liée à la valorisation du site pourrait apporter une contrainte pour la chasse (présence de randonneur, parcelles clôturées pour le pâturage...). Il est donc nécessaire de bien développer un projet de territoire fondé sur un partage des usages, il s'agit donc de l'optimiser en fonction des enjeux

collectifs sur cet espace. En particulier, il faudra veiller à ce que la pratique de la chasse soit bien prise en compte dans le plan de circulation dans le cadre d'un partage des espaces sécurisant pour tous (chasseurs, VTTistes, promeneurs etc...).

Est-il envisageable de développer des partenariats pour valoriser des actions des chasseurs en lien avec les objectifs de la réserve ?

Les chasseurs réalisent des comptages qui pourraient être transmis au gestionnaire pour intégrer les données de suivi naturaliste sur la réserve. C'est une piste à travailler.

L'entraînement des chiens de chasse hors période de chasse sera-t-il possible ?

Ce sujet mérite une analyse plus poussée afin d'identifier les réglementations déjà existantes à ce sujet.

La pratique du lâcher de gibier pourrait-elle être autorisée ?

A priori oui sur autorisation du Préfet. C'est aussi un point qu'il reste nécessaire de travailler plus en détail.

Comment recréer du lien avec les différents offices de tourisme, dont les territoires d'action sont assez hermétiques, et dans lesquels la RNN du Venec est assez mal prise en compte ?

La réserve a une mission de valorisation locale mais elle ne doit pas porter seule la mission de promotion touristique et l'animation territoriale. Quels réseaux et acteurs mobiliser pour créer une réelle dynamique collective ?

La mobilisation citoyenne locale est difficile. Comment envisager des pratiques innovantes pour porter le projet ?

Organiser un événement autour de la réserve et inviter tous les habitants.

N'y aurait-il pas besoin d'optimiser les animations plutôt que de développer de nouveaux équipements ?

Projets de valorisation territoriale évoqués par les différents partenaires (pas de notion de priorité, ni de vision opérationnelle des propositions)

- diversification des animations proposées sur la réserve, en lien avec les professionnels du secteur afin de développer un programme partagé sur toute l'année (ADES en particulier pour des animations orientées sur le volet culturel)
- identifier les besoins réels d'ouverture complémentaire de la maison de la réserve (saison étendue ou hors saison) et les moyens mobilisables
- projet de ferme pour la valorisation économique de la gestion écologique des landes par pâturage, avec un potentiel de valorisation type « éco-musée » (idées Bretagne Vivante et PNRA en lien avec programmes Interreg et plusieurs expériementations déjà menées dans d'autres régions et pays européens)
- envisager un lien fort entre le projet Géopark porté par le PNRA et la réserve
- développer un réseau d'hébergeurs et d'habitants ambassadeurs
- revoir la valorisation de la réserve au sein du réseau des offices de tourisme
- étendre la convention Bretagne-Vivante/Commune de Brennilis à la Communauté de communes des Monts d'Arrée (animation écoles en particulier) et étudier la possibilité d'une co-gestion avec la commune
- organiser un événement de communication autour du projet d'extension de la réserve pour les acteurs locaux
- mise en place d'un sentier d'interprétation sur les parcelles du CD 29, en lien avec le réseau des sentiers d'interprétation déjà existants sur les Monts d'Arrée

Autres propos entendus

Pourquoi ne pas réfléchir avec Botmeur ? Le territoire du Yeun Ellez présente des enjeux globaux qui mériteraient d'être traités.

Quelle légitimité de la frontière communale dans la définition du périmètre du projet ?

Les MAEC ont tout de même permis d'amener des financements localement.

La réserve naturelle n'appartient pas à Brennilis, mais elle appartient à tout le monde.

Le tourisme est présent à Brennilis, mais peu valorisé. Quelles pourraient être les retombées générales de cette activité si elle se développait ?

Interventions spécifiques de certains acteurs

- M. le maire de Brennilis a rappelé que le projet d'extension n'était pas un projet issu du conseil municipal. Il souligne l'intérêt de ces journées de travail qui ont permis d'apporter de nombreuses réponses aux inquiétudes des acteurs locaux, mais s'interroge sur le fait que cela ait suffi pour rassurer les opposants au projet.
- Le Conseil Départemental a rappelé que la chasse était en principe interdite sur les ENS, mais que dans les Monts d'Arrée il a été choisi d'y déroger. Ainsi le CD autorise la chasse par voie de convention, en lien avec la Fédération départementale.
- Le PNRA a souhaité apporter un droit de réponse sur les récriminations du comité de défense face au dispositif de Natura 2000 et à la politique de « grignotage » : après quelques années de mise en place parfois difficiles, aujourd'hui le dispositif est fluide notamment sur les projets forestiers.

ELEMENTS DE CONCLUSION

- Des échanges constructifs tant sur le diagnostic des usages que sur le projet de réglementation et de gestion pour la future réserve si extension
- Sur l'arrière-Venec, l'enjeu n'est pas d'interdire, mais d'assurer une gestion pérenne des espaces semi-naturels en bon état écologique (landes, tourbières, prairies) et d'accompagner les acteurs locaux qui le souhaiteraient vers de nouvelles pratiques, par voie de conventionnement (agriculture, sylviculture principalement).
- Un besoin de démontrer la plus-value que peut représenter la réserve sur un territoire étendu (à une zone où les activités sont plus variées plus que sur la réserve actuelle). Montrer demain qu'un espace protégé est aussi un espace productif est un défi mais peut permettre de valoriser largement la commune de Brennilis et les acteurs qui y agissent.
- Une réaffirmation du caractère pérenne et stable sur le long terme de la réglementation et des moyens de la réserve : une réserve naturelle nationale est un dispositif qui s'inscrit dans la durée, avec des modifications très rares qui nécessitent une procédure lourde : un projet pour 25-30 ans.
- Une opportunité de mettre en valeur la Bretagne intérieure : le label « réserve naturelle nationale » témoigne de la présence d'espaces remarquables et d'acteurs impliqués dans leur gestion : un territoire, un patrimoine, des pratiques, des acteurs. Les territoires de landes de la Bretagne intérieure pourraient être encore mieux valorisés, au sein de la région mais aussi au niveau national.
- Le dispositif « réserve naturelle nationale » reste encore à expliciter localement : ses missions, ses moyens, son organisation (comité consultatif en particulier) et les partenariats possibles (convention, cahier des charges...)
- Le projet d'extension devra impliquer les moyens pour concilier les différents usages. En particulier, la question de la circulation (véhicules mais aussi personnes) est un point crucial qu'il faudra traiter par la mise en place d'un plan de circulation. La saisonnalité de certaines activités est aussi à prendre en compte car des optimisations sont possibles.

Les avancées :

- o un projet de décret amendé sur certains points particuliers (agriculture, chasse), mais qui fait globalement consensus, sur la base du périmètre d'étude le plus large.
- o un travail particulier à mener sur un plan de circulation (véhicules et personnes) qui devra permettre de bien articuler l'ensemble des usages sur le territoire
- une liste importante de projets de valorisation autour de la réserve, qu'il reste à expertiser en détail pour identifier les priorités et les partenariats possibles

Les points de vigilance :

- o communiquer sur le dispositif « réserve naturelle nationale » pour clarifier les enjeux du projet
- organiser un événement pour les acteurs locaux, pour partager les enjeux de l'extension, tout en évitant les écueils de la concertation traditionnelle qui peut peiner à mobiliser localement (une concertation formelle sera par ailleurs organisée lors de la mise à l'enquête publique du projet définitif)

Extension de la réserve naturelle nationale du VENEC Réunion des groupes de travail thématiques - jeudi 29 novembre et mardi 11 décembre 2018 Liste des participants

NOM	Prénom	Structure	GT Agriculture	GT Subjectiture	GT loisirs- tourisme	GT Valorisations territoriales	GT Chasse
	Jean	Agriculteur	Agriculture 1	Sylviculture 0	tourisme 0	ternionales 0	G1 Chasse 0
Miossec Derrien	Yann	Agriculteur	1	0	0	0	0
Demen	Tailli	Agricultrice - gaec du	•	0	0	0	U
Laurent	Martine	yeun	1	0	0	0	0
Holder	Emmanuel	Bretagne Vivante	1	1	1	1	1
Capoulade	Marie	Bretagne Vivante	0	0	1	1	1
Thomas	Alain	Bretagne Vivante	1	1	1	1	1
Leroy	Victor	Bretagne Vivante	1	0	0	0	0
Cloarec	Jean-Pierre	Bretagne Vivante	1	0	0	0	0
Jezequel	Sophie	chambre d'agriculture	1	0	0	0	0
Le Talour	Vincent	chambre d'agriculture	1	0	0	0	0
Thomas	Corinne	Conseil départemental du Finistère	0	0	1	1	1
Le Bars	Ronan	Conseil départemental du Finistère	1	1	1	1	1
Lefeuvre	Cyrille	DREAL	1	1	0	0	0
Moulin	Coralie	DREAL	1	1	1	1	1
Jaillais	Anne-Lise	DREAL	1	1	1	1	1
Tallec	Julien	GABgroupement des agriculteurs Bio.	1	0	0	0	0
Appere	Loic	GFA Litiez	0	0	0	0	1
Cormier	Cyrille	Groupement de Producteurs de Bois de Bretagne	0	1	0	0	0
Troadec	Berc'hed	Mairie de Brennilis	1	1	0	0	0
Laurent	Marie- Thérèse	Mairie de Brennilis	1	1	0	0	0
Manach	Alexis	Mairie de Brennilis	1	1	1	1	1
Jeffroy	Michel	Mairie de Loqueffret	0	0	0	0	1
Courant	Noemie	Parc naturel régional d'Armorique	0	0	1	0	0
Bourdoulous	Jérémie	Parc naturel régional d'Armorique	1	1	1	1	0
Guillon	Louis-Marie	Parc naturel régional d'Armorique	1	1	0		
Gimont	Lionel	Préfecture	1	1	1	1	1
Riou	Yves	Président du Groupement de Producteurs de Bois de Bretagne	0	1	0	0	0
Jaffré	Gwenaëlle	Société de Chasse La Brennilisienne	0	0	0	0	Excusée
Quillec	Christian	Société de Chasse La Feuillantine	0	0	0	0	
Guéguen	Jérémy	Sous-Préfecture	0	0	1	1	1
Tom	Roger	Sylviculteur	1	1	0	0	1
Le Bras	Jack	Sylviculteur	0	1	0	0	0
Menez	Bernard	Syndicat forestier du Finistère	0	1	0	0	0